

Le Terrorisme

Problématique d'une définition

Ibrahim Albalawi

Rédacteur en chef de SYMAR ♦

Dans les lignes qui suivent, l'auteur part du constat pessimiste d'une incommunicabilité culturelle et idéologique fondée sur l'examen d'une situation contemporaine explosive et sur l'ambiguïté même de définir cette situation alarmante. Aujourd'hui, on constate, malheureusement, que le cycle de la violence et du terrorisme s'est étendu pour dépasser presque toutes les frontières de la planète terre, ce qui menace l'ordre mondial, les intérêts des peuples et des citoyens, la sécurité internationale, les droits et la liberté.

Le problème du phénomène de l'extrémisme et du terrorisme est devenu le plus critique et le plus dangereux sur le plan international aux niveaux politique, économique, et social. Ce phénomène commence à bouleverser la stabilité et la sécurité des Etats et la paix mondiale.

Depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, le concept de terrorisme constitue un signe particulier de notre histoire contemporaine et fait l'objet d'un débat politique et culturel important. Il devient donc plus que jamais nécessaire de combattre un fléau devenu le sujet de préoccupation et d'alarme le plus grave pour la majorité des pays du monde. La nécessité d'une coopération internationale contre ce phénomène constitue dès lors une des priorités de la politique extérieure de la plupart d'entre eux. Les Nations Unies ont d'ores et déjà mis en place une charte pour mettre fin au financement du terrorisme et pour en assécher les sources. Le sérieux des pays concernés par la poursuite des terroristes peut ainsi se mesurer au soin qu'ils apportent à la mise en application de cette charte.

Mais la problématique des politologues du nouvel ordre mondial, à propos de la guerre contre le terrorisme, a manifestement tendance à le définir sans prendre en considération tous les avis possibles à son propos. Nous sommes ainsi placés au cœur d'une complexité considérable. Le Président américain, dans son discours contre le terrorisme, en a donné une prédéfinition politique : « *Qui n'est pas avec nous est avec le terrorisme* » et il a classé les pays selon deux axes : « l'axe du mal et l'axe du bien ». L'axe du mal est constitué par le terrorisme et par ceux qui le défendent ; et l'axe du bien rassemble par ceux qui font la guerre au terrorisme. Les Etats-Unis d'Amérique, toutefois, ont seuls le droit de ranger un pays dans l'axe du bien ou dans l'axe du mal, et ce, quel que soit le comportement dudit pays contre le terrorisme. D'où, bien souvent, un sentiment aigu d'injustice et d'incrédulité devant un tel simplisme.

Observons de prime abord une grande divergence d'opinions sur la définition du terrorisme. Certains estiment que toute acte de violence est terroriste, alors que d'autres prennent en considération la part de légitimité éventuelle de l'acte en question. A titre d'exemple, la résistance palestinienne, aux yeux des Arabes et des Musulmans, est légitime, même si les autres Etats classent cette résistance dans le terrorisme.

En dépit d'efforts internationaux considérables pour parvenir à une définition satisfaisante, il semble bien que certaines puissances se bornent à défendre leurs intérêts. Le terme est donc toujours source de graves malentendus sur la qualification de certains actes. D'aucuns, comme nous venons de le dire, considèrent comme terroriste ce que d'autres regardent comme légitime conformément aux lois et à l'idéologie de la résistance à l'oppression. L'idée courante circulant depuis «l'après 11 septembre» est donc que le terrorisme est beaucoup plus difficile à définir et donc à combattre qu'on le pensait jusque là.

On a doctement débattu sur la définition du terme, mais l'extrême diversité des faits semble interdire toute espérance d'accord général. Au cours des dernières décennies, pourtant, les juristes et politologues ont tenté d'analyser le phénomène mais sans parvenir, faute d'une idéologie commune, à une acception définitive, logique et raisonnable permettant de distinguer le terrorisme de ce qui ne l'est pas. Quelques exemples :

- Le dictionnaire juridique¹ définit, par exemple, le mot «terreur» par *effroi, panique, peur ou état d'esprit suscité par la crainte d'un accident, d'une agression, ou d'une menace ou même par la peur qu'occasionne un danger imminent.*

- «Arnold» définit le terrorisme comme *un phénomène difficile à qualifier. Pour certains, c'est un mode de conflit faisant des victimes non définies ou symboliques présentées comme le but d'une violence active etc....*

- Bassyoni explique que le *terrorisme est une stratégie de violence interdite internationalement, ayant des mobiles idéologiques, ou ayant pour but l'accomplissement d'un acte de violence effrayant à l'intérieur d'un groupe social bien défini pour s'emparer du pouvoir, exiger des revendications ou punir une injustice sans prendre en considération ceux qui commettent la violence pour leurs propres intérêts ou au nom d'un pays.*

- «Balmer» pense que le terrorisme sera définissable *si ses actes peuvent être établis d'une manière minutieuse et logique sans distinguer entre les auteurs, individus, membres des groupes politiques, ou des agents d'un pays etc. ...* Il propose un projet de codification concernant le terrorisme et indique des moyens pour le combattre». Il est à noter que Balmer, avec justesse, établit un lien entre l'ancienne application de la sanction contre le terrorisme et l'existence d'un tribunal pénal international qui, selon d'autres juristes, doit être composé de juges neutres élus au niveau international pour sanctionner les crimes internationaux, dont le terrorisme.

Pour l'islam, le terrorisme est « *une agression contre des gens en sécurité commis par des pays, des bandes ou des individus consistant en des meurtres, pillages de biens ou agressions contre des symboles sacrés*». La violence du terrorisme pourrait être ainsi commise à des fins politiques par un individu, un groupe, une bande, ou organisation ou même un Etat. Ce dernier cas est du reste défini comme « *terrorisme d'Etat*» ou *terrorisme soutenu par l'Etat ou patronné par l'Etat.*

Quant à la définition du concept de terrorisme dans les médias, elle se conforme, en général, à la tendance idéologique, politique ou culturelle du journaliste. Voici quelques unes des définitions du terrorisme données par les médias² :

- *Acte qui suscite un sentiment de peur contre toute forme de danger.*
- *Fait d'effrayer les gens par des actes de violence.*
- *Recours délibéré à des moyens susceptibles de provoquer la terreur pour réaliser des objectifs définis.*
- *Acte barbare et sauvage.*
- *Acte contraire aux mœurs sociales et constituant une violation de la dignité de*

l'homme.

- *Fait de menacer la sécurité et de porter des agressions à des personnes en sûreté.*
- *Recours à des moyens violents provoquant la terreur pour obliger une ou des personne(s) à adopter une position déterminée ou s'abstenir de prendre une position donnée.*

Beaucoup de définitions mais peu d'exactitude, aucune description authentique et réelle de la situation actuelle. Le lecteur reste en état de perturbation. Les questions qui se posent et qui s'imposent sont les suivantes: quelle est la différence entre le crime, le crime organisé et le terrorisme? Quelle est la différence entre la résistance publique et un terrorisme quelconque?

Certaines définitions négligent l'aspect juridique et qualifient le terrorisme comme un recours illégal à la force et à la violence contre les individus ou leurs biens pour obliger le gouvernement ou la société à réaliser des objectifs politiques, économiques ou sociaux. Les autres définitions envisagent la partie morale ou immorale du concept en s'intéressant aux motifs des terroristes : ont-ils pour but d'effrayer les gens, de les terroriser, de les tuer, de semer le désordre dans la société et de renverser les gouvernements ou bien y-a-t-il a d'autres motifs comme la libération et la lutte contre l'occupation, l'injustice économique et politique et la ségrégation raciale? C'est là un grand problème qui, aujourd'hui, nous empêche d'aboutir à une convention rationnelle et internationale donnant une définition unique et logique du phénomène de terrorisme, car ce sont les facteurs individuels donc subjectifs qui définissent le niveau de la déviation loin de toute objectivité.

Il y a une règle générale, les hommes ne sont pas nés extrémistes ou terroristes, mais ils le sont devenus à cause de certaines circonstances sociopolitiques, socio-économiques, et socioculturelles. Il est faux d'attribuer un tel comportement à une seule raison et de la généraliser à toutes les sociétés, car chaque société a ses propres caractéristiques. C'est une faute grave de s'orienter vers un seul motif donc de minimiser l'importance de chaque mobile ou motif.

Le phénomène du terrorisme³ s'explique de façon générale par quatre motifs principaux, à savoir :

- Des motifs individuels résultant de facteurs d'environnement, notamment socio-psychologiques comme la famille, l'école, et la société. Le comportement d'un individu donné est lié à des problèmes d'ordre psychique, économique et social. La structure psychologique de l'individu joue un rôle important dans la réaction au sein de la communauté. La recherche scientifique explique que des troubles de croissance physique, d'esprit, affective, liés à un environnement social non-équilibré peuvent avoir un lien direct avec l'acte terroriste. En psychologie il y a trois écoles⁴ concernant l'interprétation du phénomène du terrorisme :

- l'école biologique.
- la théorie de la motivation ou de la déception.
- la théorie de l'enseignement social.

-La théorie biologique adopte une tendance à l'objectivité en étudiant la personnalité elle-même, car le comportement de l'individu surgit de la structure psychologique qui résulte des mutations organiques. Les troubles affectifs, chez certains, sont la source de troubles organiques et psychiques par lesquels se forme et se construit un sentiment criminel. D'autres⁵ estiment que tout changement survenu sur une partie du cerveau est susceptible de libérer cette partie du contrôle supérieur du moi dans le cerveau, ce qui pousse l'individu vers un comportement criminel lors de son contact avec le monde

extérieur.

-Les partisans de la théorie de la motivation et de la déception estiment que la déception précède l'agression et représente une réponse essentielle non liée à la déception. La conduite agressive serait ainsi liée à l'existence de circonstances d'environnement bien déterminées ou à des incidents provoquant la déception qui aura à son tour une influence sur le comportement.

- La théorie⁶ de l'enseignement social dit que si celui qui commet l'agression est une personne instruite, on pourra alors la réformer et la rééduquer par l'élimination des facteurs ayant provoqué le comportement criminel. Les facteurs sociaux extérieurs qui entourent l'individu jouent un rôle primordial pour le pousser vers la violence ou l'acte terroriste. La famille joue un rôle dans la formation de l'individu et de ses positions vis-à-vis de soi-même et vis-à-vis des autres...

Il y a d'autres motifs relatifs à la structure sociale, économique, politique et ethnique. Cela signifie que le terrorisme communautaire est lié à des dimensions sociales, économiques et politiques partant de l'état de la société et du niveau de l'harmonie sociale en général... Si nous examinons les motifs sociaux conduisant au terrorisme, nous constatons que ces motifs sont liés à une réalité, ou un état de diversité, ou encore à l'harmonisation culturelle et civilisationnelles au sein de la société. Tant que le niveau de cette harmonie est assez élevé, le comportement de la violence diminue grâce à l'émergence de la souveraineté de l'identité, de la culture et de la personnalité générale de la société. Celle-ci, c'est-à-dire, la souveraineté de l'identité s'appuie sur les valeurs, les traditions et les habitudes qui ont pour but d'unifier l'identité privée et l'identité publique. Cette unification conduit à une société équilibrée.

Dans les sociétés pluralistes, chaque communauté préserve son identité privée mais peut trouver son harmonie identitaire entre l'identité privée et l'identité publique. Cependant elle continue de souffrir de temps à autre de crises internes à cause de la domination de la majorité sur les leviers de pouvoir ou à cause d'interventions étrangères, ce qui pousse ces communautés à perpétrer des actes terroristes ou à rejoindre des groupes terroristes. Il est à noter que la problématique de la pluralité culturelle, idéologique, et ethnique constitue un danger pour l'unité nationale dans un environnement d'instabilité politique ou économique, car certains groupes pourraient exploiter ces circonstances pour recourir à la violence et aux actes terroristes en vue d'atteindre leurs objectifs. L'inégalité, la pauvreté et le chômage aboutissent à l'émergence de groupes terroristes qui exploitent la situation pour réaliser des objectifs économiques ou politiques. La diversité ethnique joue un rôle important dans l'apparition de ce phénomène car le recours à la violence et à la ségrégation raciale contre les minorités sociales dans un pays constitue un facteur qui permet au terrorisme de se manifester au sein de la société même et quelquefois de s'étendre à l'extérieur en dépassant toutes les frontières.

Il y a également des motifs liés à l'environnement international. Ce sont ceux qui ont trait à l'entité de la communauté internationale, à son ordre et à ses valeurs. Si nous regardons l'environnement international, après les événements du 11 septembre, nous constatons que les opérations terroristes sont en progression, elles dépassent les frontières d'un Etat pour s'étendre à un autre. C'est en quelque sorte une globalisation du terrorisme devenu un phénomène mondial. Il est clair que le facteur international joue un rôle important dans l'émergence de ce phénomène :

1- faiblesse des organisations internationales dans l'application et la mise en vigueur de leurs résolutions pour restituer les droits économiques et politiques.

2- absence de justice internationale concernant les causes des peuples et de leurs intérêts ce qui porte atteinte aux politiques et résolutions des organisations internationales et à leur crédibilité auprès des peuples opprimés.

Le quatrième motif⁷ est la lutte contre le terrorisme par des actes terroristes ou quasi terroristes. Cette lutte non justifiée provoque la peur et l'insécurité, ce que nous constatons aujourd'hui dans la guerre contre le terrorisme menée par l'Amérique après les événements du 11 septembre.

Les Etats-Unis agissent sans conscience et prononcent des jugements sans fondement, alors que cette guerre devrait être menée en conformité avec les lois internationales. Washington continue de refuser la nécessité de chercher les motifs de ces événements malgré l'existence d'opposants à sa politique dans beaucoup de régions du monde. Les événements du 11 septembre ont ainsi été un prétexte pour déployer des forces armées américaines partout afin de se venger. Ces événements ont été également un prétexte pour réaliser un sursaut de la politique américaine sur le plan international en vue d'étendre son hégémonie et ses intérêts et de marquer de nouveaux points en sa faveur dans le cadre de la concurrence sur les zones d'influences stratégiques et les blocs internationaux. La guerre engagée actuellement a été planifiée contre un ennemi déjà désigné qui est le «terrorisme», mais dont le visage reste masqué et inconnu.

L'étendue et la globalité des intérêts américains et la vision de Washington sur son rôle d'avant-garde poussent l'administration américaine à tourner le dos à un concept collectif pour une définition internationale du terrorisme. Les Etats-Unis définissent toujours le concept de terrorisme selon leurs intérêts et leurs politiques comme le dit le Président Bush « Celui qui n'est pas avec nous est contre nous ». Cela signifie que la conception américaine du terrorisme s'étendra à des Etats, des groupes ou des individus en raison de leur opposition à la politique américaine et aux intérêts américains.

Selon la conception américaine, il n'y a pas de différence entre les moyens légitimes ou illégitimes. Nous trouvons que cette interprétation n'épargne pas le conflit palestinois-israélien. La résistance palestinienne armée contre l'occupation israélienne est considérée comme «terroriste» en dépit du fait que la Charte des Nations Unies a légitimé totalement toute résistance de libération y compris par la lutte armée. Par contre l'administration américaine ne considère pas la violence israélienne contre le peuple palestinien, les meurtres quasi quotidiens, le bombardement constant de quartiers résidentiels obligeant les propriétaires des territoires à l'exode, la construction de colonies etc...comme des actes terroristes. Nous demandons à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité et d'examiner sérieusement la question du terrorisme et la problématique de sa définition qui a pris de nouvelles dimensions afin de comprendre ses mobiles et de définir les moyens d'en réduire la dangerosité.

On peut dire que l'absence d'accord international⁸ empêche toujours l'élaboration d'une véritable définition du terme « terrorisme » et du phénomène de l'agression. Le problème essentiel est de définir le terrorisme avec un certain degré de clarté et de minutie, de définir, donc «les actes interdits par les lois nationales de la majorité des pays et par les conventions internationales». Observons en effet que, contrairement à la réalité du nombre de pays dont les lois nationales considèrent le terrorisme comme un crime, la situation internationale est totalement différente puisque le terrorisme est une appellation qui ne s'applique pas à des crimes parfaitement connus de tous.

La convention⁹ de 1937, signée par «la ligue des Nations» avait pour but d'interdire et de punir le terrorisme. C'était une première tentative pour codifier la lutte contre le terrorisme sur la scène internationale, mais cette tentative n'entra jamais en vigueur car cette convention n'avait été signée que par un seul pays. Cette interdiction, avec ses avantages et ses désavantages, n'a pas été reprise après la fin de la deuxième guerre mondiale avec la fondation des Nations Unies.

De son côté, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté beaucoup de résolutions relatives à la question du terrorisme international. Des accords internationaux relatifs aux aspects du problème du terrorisme international (dont la convention relative aux crimes

et autres actes commis à bord des avions) a été signée à Tokyo le 14 septembre 1963. Toutes ces résolutions et accords ont dénoncé les actes terroristes dont ceux perpétrés par des Etats, directement ou indirectement, pour propager la violence et la terreur, et qui ont fait des victimes et causé des dégâts matériels menaçant le processus naturel des relations internationales. La résolution 1737 très importante, a été adoptée après les événements du 11 septembre, mais elle manque de clarté dans sa définition du terrorisme¹⁰.

Quant à l'Union Européenne, elle a adopté une nouvelle définition selon laquelle¹¹ *«le terrorisme constitue des actes commis en vue d'effrayer les habitants, d'obliger un gouvernement ou une organisation internationale à faire une action ou s'abstenir d'une action, de détruire l'infrastructure politique, constitutionnelle, économique ou sociales d'un Etat ou d'une organisation internationale et de troubler sa stabilité d'une manière dangereuse»*. Malgré tous les obstacles qui entravent la définition du terrorisme, il est évident qu'il y a beaucoup de problèmes qui empêchent de parvenir à une définition lucide, intégrale et acceptée par toutes les parties. L'absence d'unanimité des chercheurs s'explique par la divergence des cultures, des intérêts et des objectifs ayant trait à l'acte terroriste. Comme nous l'avons déjà mentionné, certains estiment qu'un acte est terroriste alors que d'autres le considèrent comme légitime. Il y a par ailleurs des liens entre le concept de terrorisme et plusieurs autres concepts comme ceux de crime politique, de crime organisé et d'extrémisme. Le concept de terrorisme est dynamique et fluctuant selon le temps et le lieu, et il a diverses formes et de multiples mobiles.

On n'insistera jamais assez sur le fait que l'absence d'interprétation réaliste du phénomène découle de la divergence des idéologies et des cultures humaines. A propos de la problématique sur le niveau méthodologique, la plupart des recherches et études le concernant ont un caractère théorique excluant toute méthode rationnelle de description et d'interprétation fondée sur l'observation en vue de chercher à en classer les traits généraux et particuliers et à déboucher sur une définition globale et intégrante. Les traits du terrorisme diffèrent d'autres crimes, car le terrorisme vise la sécurité des personnes, leurs droits et leurs libertés. Le terrorisme attaque des individus ou des groupes mais ses auteurs ne sont que des individus et, il ne vit et prospère qu'à travers des questions d'ordre politique ou d'un point de vue déterminé.

le terrorisme est, en soi, un moyen mais non une fin. Ses actes sont utilisés contre les droits de l'Homme et se caractérisent par la violence pour créer la peur. La divergence des interprétations sur le terrorisme est due à la politisation du phénomène. Certains, répétons-le, disent que la résistance à l'occupation est un acte légitime alors que d'autres la considèrent comme un acte terroriste. Le phénomène est donc mal compris. Les études ayant trait au terrorisme sont de caractère politique et juridique et reposent sur une théorie politique pour analyser et interpréter l'essentiel. Il convient de convoquer au débat la sociologie, la psychologie, la politologie et l'économie pour observer, analyser et définir ce phénomène et définir les moyens d'y faire face.

Le terrorisme prend de nouvelles formes tandis que ses contenus et ses objectifs sont aussi anciens que l'homme. La définition de ce phénomène s'élargit ou se rétrécit conformément aux croyances, aux objectifs et aux intérêts des politiques internationales qui ne font aucune différence entre les mouvements de libération et les mouvements terroristes.

A titre d'exemple, dans les années 80, durant la guerre froide, les Afghans étaient, aux yeux de l'administration américaine, un mouvement national de libération. Aujourd'hui ils sont devenus des terroristes et même la source de tout terrorisme. Un autre exemple, le mouvement Africain pour la libération sous la conduite de Mandela, a été classé à l'époque comme un mouvement terroriste selon la vision américaine jusqu'à ce que ce mouvement réalise ses objectifs en libérant l'Afrique du Sud, pour être reconnu alors comme un mouvement national de libération. Pour le mouvement de libération Palestinienne «l'OLP», il vit au rythme des fluctuations analytiques de la Maison

Blanche. Tantôt cette administration admet son caractère de mouvement de libération et tantôt elle le classifie comme un mouvement terroriste en qualifie son Président de dangereux fauteur de troubles.

Ce traitement sélectif empêche de tracer une ligne de démarcation entre ce qui est terroriste et ce qui ne l'est pas, et pousse les organisations internationales à ignorer les principaux motifs du terrorisme. Cependant, l'Homme simple peut voir clairement cette ligne de démarcation et peut distinguer entre ce qui est juste et ce qui est injuste, comme il peut distinguer entre la guerre et les crimes de guerre. Il en résulte que le désaccord sur la définition du terrorisme et l'amalgame entre la lutte légitime et le crime constituent les raisons principales de la poursuite des mobiles du terrorisme et peut-être l'apparition de nouveaux motifs de violence.

Il est donc temps de tenir une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour traiter le problème du terrorisme et élargir le combat contre le terrorisme par la mise en place préalable d'une définition globale du phénomène de terrorisme international qui soit approuvée par la communauté internationale conformément aux objectifs et aux principes de la charte de l'ONU et de la Déclaration des principes du droit international. Une telle démarche permettra de prendre des résolutions efficaces et décisives en vue d'exterminer définitivement et rapidement le terrorisme par la force d'une convention internationale multilatérale.

Pour conclure, il sera très difficile, voire impossible de déraciner le terrorisme dans un monde divisé en deux : le Bien d'un côté, le Mal de l'autre. Constaté l'émergence et l'extension du terrorisme ne peut aboutir à des décisions saines que si l'on parvient à observer que ce phénomène cruel, donc d'évidence nuisible, est la réaction à une réalité injuste, donc inacceptable par une personne, un groupe ou un État. Le refus de cette situation pousse à recourir à des actes violents provoquant insécurité et terreur. Nier le désespoir des hommes est la meilleure façon d'alimenter le terrorisme international. D'autres solutions méritent donc d'être envisagées pour rétablir un peu d'harmonie et de compréhension entre les peuples. Nous avons tenté ici de les évoquer en toute sincérité.

Notes

♦ Synergies Monde Arabe: Revue de didactologie des langues-cultures.

1 . Hana Issa, www.sisgov.ps.col

2 . Voir les journaux saoudiens: Aljazirah, Alryadh, Okaz et Alwatan.

3 Amoush, A., 2000: La guerre contre le terrorise, L'académie de Naef.

4 . ibid.

5 . A. Aljyhni, 2001: Le terrorisme, L'académie de Naef.

6 . Amoush, A., 2000: La guerre contre le terrorise, L'académie de Naef.

7 . A. Alwatani, 2002: Le terrorise, Riyadh.

8 . Hana Issa, www.sisgov.ps.col.

9 . ibid.

10 . A. Alwatani, 2002: Le terrorise, Riyadh.

11 . ibid.